



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/57/15  
27 février 2009

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-septième réunion  
Montréal, 30 mars – 3 avril 2009

**RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS COMPORTANT DES EXIGENCES  
PARTICULIERES POUR LA REMISE DES RAPPORTS.**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

## Introduction

1. Le Gouvernement de l'Allemagne, le PNUD et le PNUE ont soumis des rapports périodiques sur la mise en oeuvre des projets suivants, dont les accords comportent des exigences particulières pour la remise des rapports, pour examen par le Comité exécutif à sa 57<sup>e</sup> réunion:

- a) Afghanistan : Plan national d'élimination (Allemagne et PNUE);
- b) Brunei Darussalam : Plan de gestion des frigorigènes (PNUE et PNUD);
- c) Chine : Plan de travail pour les activités de l'après 2009 pour le secteur de la mousse de polyuréthane (Banque mondiale);
- d) Fiji : Plan de gestion de l'élimination finale (rapport périodique) (PNUD et PNUE);
- e) Jordanie : Élimination totale de l'utilisation du bromure de méthyle (Allemagne);
- f) République populaire démocratique de Corée : Plan pour l'élimination finale du CTC (rapport périodique) (ONUDI);
- g) Trinidad et Tobago : Plan de gestion de l'élimination finale des CFC: rapport de vérification (PNUD).

2. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques à la lumière des propositions de projet initiales, des données sur les SAO fournies par les gouvernements concernés en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, et des décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et la Réunion des Parties.

### **Afghanistan : Plan national d'élimination (Allemagne et PNUE)**

3. Le plan national d'élimination (PNE) a été approuvé par le Comité exécutif à sa 47<sup>e</sup> réunion. En vertu du PNE, le gouvernement de l'Afghanistan a pris l'engagement d'éliminer tous les CFC avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et du tétrachlorure de carbone avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le Comité exécutif a approuvé en principe 1 065 806 \$US, plus les frais d'appui d'agence de 98 905 \$US au gouvernement de l'Allemagne, et 39 650 \$US au PNUE, pour la mise en œuvre du PNE. Le Comité exécutif avait déjà approuvé le financement de deux tranches incluses dans le PNE à ses 47<sup>e</sup> et 48<sup>e</sup> réunions.

### *Rapport périodique*

4. Un certain nombre de résultats ont été obtenus à ce jour dans la mise en œuvre du PNE de l'Afghanistan, notamment : les campagnes de sensibilisation et de diffusion d'informations sur la réglementation relative aux SAO; la mise en œuvre d'un atelier de coopération régionale pour la lutte contre le commerce illégal des SAO; la distribution du manuel du PNUE pour la formation des agents des douanes traduit en langue locale; la distribution de 26 détecteurs de SAO aux agents des douanes; la poursuite des activités du réseau de récupération et de recyclage qui a permis de récupérer et de recycler 3,2 tonnes de CFC-12 au cours de 2008; et la formation de 127 techniciens d'entretien en réfrigération dans le domaine des bonnes pratiques. L'assistance technique a également été fournie à deux usines de fabrication de mousse et à une petite entreprise de fabrication en réfrigération commerciale, ce qui a permis l'élimination définitive des CFC. Le tétrachlorure de carbone utilisé comme solvant a été éliminé. Des nombreuses activités d'information et de sensibilisation ont été menées. Avant la fin de 2008, 994 438 \$US avaient été décaissés, et le solde de 71 368 \$US devra être dépensé en 2009.

5. En 2008, un audit du rapport de vérification de la consommation de 2007 a été effectué par un vérificateur indépendant qui a conclu que la consommation totale des CFC était de 54,5 tonnes PAO en 2007. Le rapport indiquait également qu'il n'y a pas eu d'importation de SAO, exception faite du HCFC, comme l'ont attesté les registres de la Direction des douanes. Ce rapport a souligné en outre que les « systèmes adéquats sont en place pour assurer la mise en application des règles et de la réglementation sur les SAO ». Le rapport a par ailleurs indiqué que le système de permis pour le HCFC n'est pas encore en place et qu'une mesure immédiate est requise pour réglementer et enregistrer les importations.

#### *Programme de travail 2009-2010*

6. Les activités planifiées pour 2009 incluent la mise en application de la réglementation sur les SAO; la poursuite de la formation des techniciens en réfrigération et des agents des douanes; la mise en place de deux centres de formation supplémentaires pour les techniciens; l'achèvement de la distribution de l'équipement de récupération et de recyclage aux ateliers d'entretien; la poursuite de la sensibilisation; et les activités de gestion et de suivi.

#### Observation du Secrétariat

7. Le Secrétariat a pris note du rapport périodique global sur la mise en oeuvre du PNE de l'Afghanistan, et des documents justificatifs incluant le rapport de vérification favorable sur la consommation nationale des SAO en Afghanistan. La consommation des CFC de 2007, soit 55,2 tonnes déclarée par le gouvernement de l'Afghanistan en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal était déjà de 1,8 tonnes PAO inférieure aux 57 tonnes PAO autorisées pour l'année en question.

8. Le Secrétariat a discuté les détails techniques concernant le fonctionnement des détecteurs des SAO distribués à ce jour aux agents des douanes. Le PNUE, en tant qu'agence d'exécution principale, a indiqué que cet équipement a aidé les agents des douanes à identifier la SAO mise en cause, à savoir, le CFC-12. Cependant, cet équipement n'a pas les caractéristiques requises pour reconnaître la plupart des mélanges de SAO. Pour surmonter cette difficulté, le PNUE, de concert avec certains fabricants et laboratoires, a mis au point une fiche d'information pour guider le Bureau national de l'ozone et les agents des douanes dans l'identification des mélanges de SAO à travers d'autres mécanismes.

9. Pour ce qui est de la conversion des industries de mousse et de fabrication en réfrigération, le PNUE a rapporté que le Bureau national de l'ozone travaille également en étroite collaboration avec trois importateurs de CFC et des entreprises. Étant donné la grande disponibilité des produits de remplacement meilleur marché, le Bureau national de l'ozone pense que le risque de voir les entreprises revenir aux CFC en 2009 est faible, et plus encore après 2009.

10. L'une des conclusions du rapport de vérification indiquait que les HCFC ne sont pas inclus dans le système de permis. Le PNUE a fait savoir que le Bureau national de l'ozone a l'intention d'aborder immédiatement cette question en imposant une restriction sur l'importation des HCFC à travers les autorisations. Il a été demandé au Bureau national de l'ozone de re-examiner le système de permis en vigueur, en consultation avec les autres ministères concernés, pour y inclure les HCFC. En réponse à une question sur la capacité qu gouvernement de l'Afghanistan à éliminer définitivement la consommation des CFC avant la fin de 2009 avec le solde du financement disponible dans le PNE, le PNUE a indiqué que le programme de travail de 2009 proposé contribuerait à faciliter le travail, en particulier la stricte application du système de permis et de quotas.

11. Prenant note que le financement pour la préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) a été approuvé par le Comité exécutif à sa 55<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat a suggéré qu'au cours de la mise en oeuvre de la tranche finale du PNE, le gouvernement de l'Allemagne et le PNUE

prévoient la fourniture au gouvernement des conseils sur les actions préliminaires à entreprendre pour faciliter l'élimination des HCFC dans les délais prescrits. Le PNUE a indiqué qu'il a déjà engagé le processus de lancement de la préparation du PGEH pour l'Afghanistan.

#### Recommandation du Secrétariat

12. Le Comité exécutif pourrait :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme de travail 2008 du PNE des CFC pour l'Afghanistan;
- b) Prendre note du rapport de vérification de la consommation des CFC pour 2007; et
- c) Approuver le programme annuel de mise en oeuvre pour 2009-2010.

#### **Brunei Darussalam: Plan de gestion des frigorigènes (PNUE et PNUD)**

13. A sa 54<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif avait demandé au PNUD et au PNUE de procéder à la finalisation d'un PGF global pour Brunei Darussalam en vue de la soumission à la 56<sup>e</sup> réunion, en utilisant les fonds restants de la mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes (décision 54/19). En sa qualité d'agence d'exécution principale, le PNUE a informé le Comité exécutif à la 56<sup>e</sup> réunion qu'il pourrait ne pas terminer le PGEF comme demandé dans la décision 54/19, et a plutôt demandé au Comité exécutif de l'autoriser à achever la mise en oeuvre complète des activités restantes en vertu du PGF telles que le plan d'élimination finale des CFC dans le pays. Il a par conséquent été demandé au PNUE et PNUD de préparer et de présenter au Comité exécutif à la 57<sup>e</sup> réunion, un plan d'action pour 2009 et 2010 qui comprendrait des activités permettant au Brunei Darussalam d'éliminer toute sa consommation des CFC d'ici 2010 (décision 56/71).

14. Le PGF pour Brunei Darussalam a été approuvé à la 44<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif à un coût total de 496 000 \$US, plus les frais d'appui d'agence pour le PNUE et le PNUD. Ce plan comprenait quatre composantes dont : la formation en matière de bonnes pratiques en réfrigération, la formation des agents des douanes; l'assistance technique pour l'entretien, le secteur des climatiseurs d'automobile et le suivi de la mise en oeuvre du PGF.

#### *Rapport périodique*

15. Deux mémoranda d'entente ente le gouvernement de Brunei Darussalam et le PNUE ont été signés en avril 2007. Cela a permis au PNUE de mettre en oeuvre la phase I qui couvrait la formation des formateurs pour les agents des douanes et pour les bonnes pratiques en réfrigération. Ces activités ont été achevées en juillet 2007 et février 2008 respectivement. La Phase II de ces programmes de formation qui incluait la formation complète des agents des douanes et des techniciens en entretien ne sera mise en oeuvre qu'en 2009.

16. Aucun progrès n'a été rapporté quant à la composante assistance technique du PGF qui couvre la fourniture d'équipement pour venir en aide dans le domaine des bonnes pratiques, notamment en matière de récupération et de recyclage des frigorigènes. Le mémorandum d'entente entre le gouvernement et le PNUD n'est toujours pas signé. Cet élément est aussi important pour l'appui à la formation en bonnes pratiques qui sera mise en oeuvre en 2009.

17. A la fin de 2008, le PNUE a rapporté un solde de 423 966 \$US provenant du total du financement total approuvé pour le PGF de 496 000 \$US, soit un taux de décaissement de 14%.

Observations du Secrétariat

18. La consommation annuelle des CFC de Brunei Darussalam rapportée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal est de 9,9 tonnes PAO, volume qui est plus faible que sa consommation maximum autorisée pour 2007, soit 11,87 tonnes PAO. La consommation de base pour ce pays est de 78,2 tonnes PAO. Cette réduction a été réalisée en dépit d'importants retards dans la mise en oeuvre du PGF.

19. Dans son plan annuel pour 2009 qui a été soumis, le pays prévoit l'achèvement du programme de formation des agents des douanes et des techniciens en réfrigération. Le plan d'action fournit des renseignements détaillés incluant le calendrier de formation pour 2009. Alors que le pays a indiqué qu'il accélèra le processus de signature du document du projet pour permettre la mise en oeuvre de sa composante assistance technique, il s'est dit préoccupé par le fait que les retards continus dans cette composante aura un impact sur la formation dans les deux secteurs, et sur la réduction de l'utilisation des CFC dans le secteur de l'entretien. Le PNUE en tant qu'agence d'exécution principale a informé le Secrétariat qu'il travaille en étroite collaboration avec le PNUD et le pays pour faire signer le mémorandum d'entente le plus rapidement possible. Ce plan d'action porte également sur la poursuite du suivi du système de permis pour les SAO, afin de maintenir la valeur zéro des importations des CFC.

Recommandation du Secrétariat

20. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre du PGF pour Brunei Darussalam et du plan annuel de mise en oeuvre pour 2009.

**Chine : Plan de travail pour les activités de l'après 2009 pour le secteur de la mousse de polyuréthane**

21. A sa 56<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif, par ces décisions 56/13 et 56/52, a décidé de continuer à surveiller les activités et l'utilisation des soldes des fonds non dépensés des projets au-delà de l'achèvement de l'accord avec le Comité exécutif relatif aux plans sectoriels des mousses et de l'élimination accélérée en Chine, sur la base de certaines procédures simplifiées, notamment, demander à la Chine de présenter un plan de travail final pour le secteur des mousses. Le plan de travail présentera une liste des activités et le budget se rapportant à chaque activité qui sera entreprise en 2009 et au-delà. La Chine utilisera ces plans de travail comme base de la mise en oeuvre des travaux dans chaque secteur en 2009 et au-delà, étant entendu que la Chine peut apporter des ajustements à ces plans. Grâce à cette souplesse, la Chine ne devra soumettre de plans de travail supplémentaires que si des changements majeurs y sont apportés. Le Comité exécutif a par conséquent approuvé le plan de travail 2009 pour l'élimination des CFC dans le secteur des mousses de polyuréthane en Chine et la tranche associée, étant entendu que le financement des activités ultérieures à 2009 serait décaissé par la Banque mondiale seulement après que le plan de travail à être présenté à la 57<sup>e</sup> réunion aura été approuvé.

22. Au nom du Gouvernement de la Chine, la Banque mondiale a soumis un plan à la 57<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif. Ce plan l'échantillonnage et l'évaluation des produits de remplacement sans CFC, ainsi que l'élaboration de nouveaux substituts (2 700 000 \$US), l'assistance technique pour les entreprises de mousse en vue d'améliorer l'application des nouveaux substituts (1 100 000 \$US), la poursuite du suivi de l'élimination des CFC dans le secteur des mousses (600 000 \$US), et les activités provinciales supplémentaires dans le secteur des mousses (500 000 \$US). Les activités dureront jusqu'en 2012, et la Chine prévoit que 2 000 000 \$US seront décaissés en 2010, 2 050 000 \$US en 2011 et 850 000 \$US en 2012. La Banque mondiale a joint une description détaillée de chaque activité.

23. La Banque mondiale a souligné le caractère provisoire du budget, et a déclaré qu'elle aimerait se réserver le droit d'apporter des changements majeurs en cas de nécessité. Selon le Secrétariat, les détails

de cette souplesse ont déjà été spécifiées dans la décision 56/13 et portent notamment sur la nécessité de soumettre des plans de travail en cas de changements majeurs. Ce qui pourrait être considéré comme « changements majeurs » est clairement défini dans la décision 46/37.

#### Recommandation du Secrétariat

24. Le Comité exécutif pourrait envisager la possibilité :
- a) D'approuver le plan de travail pour le secteur des mousses en Chine pour la période 2010 à 2012; et
  - b) D'accorder à la Chine la souplesse définie dans la décision 46/37.

#### **Fiji: Plan de gestion de l'élimination finale (PNUE et PNUD)**

25. Le PGEF pour Fiji a été approuvé à la 47e réunion du Comité exécutif à un coût total de 120 000 \$US, plus les frais d'appui d'agence pour le PNUE et le PNUD. Le PGEF pour Fiji a été approuvé sur la base d'un financement payable en un versement, à condition que le pays fournisse des rapports annuels sur la mise en oeuvre des activités entreprises au cours de l'année précédente.

#### *Rapport périodique*

26. La formation des agents des douanes s'est poursuivie avec l'achèvement de six ateliers qui ont permis la participation de 48 agents des douanes aux cours de recyclage sur le système de permis utilisé dans le pays. Ces ateliers ont également servi de cadre de discussions sur les modifications proposées dans la réglementation sur les SAO que les agents des douanes devront désormais mettre en application.

27. Au cours de cette année, le programme sur les bonnes pratiques en réfrigération a également terminé quatre ateliers de formation qui ont abouti à la formation de 134 nouveaux techniciens en entretien. En même temps, la composante équipement du projet a été finalisée et 12 ensembles d'équipements de récupération et de recyclage ont été achetés, mais n'ont pas encore été distribués. Les critères pour la distribution sont en cours de préparation et tiennent compte de la location des techniciens formés et des ateliers d'entretien; l'équipement devra être complètement déployé et utilisé avant 2009. Les réunions de concertation sur l'examen et les changements à introduire dans la réglementation sur les SAO se sont achevées à la fin de 2008. Un projet de réglementation révisée sur les SAO est disponible et sera présenté pour approbation en 2009.

#### Observations du Secrétariat

28. Depuis 2000, Fiji déclare constamment une consommation zéro des CFC. La consommation des CFC de ce pays pour 2007 déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal demeure zéro. Fiji entreprend la mise en oeuvre d'activités dans le cadre du PGEF pour assurer le maintien de ce niveau de consommation à zéro jusqu'en 2010 et au-delà.

#### Recommandation du Secrétariat

29. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre du PGEF pour Fiji et approuver le programme annuel de mise en oeuvre pour 2009.

## **Jordanie: Élimination définitive de l'utilisation du bromure de méthyle (Allemagne)**

### *Contexte*

30. Au nom du Gouvernement de la Jordanie, le gouvernement de l'Allemagne avait soumis à la 29<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif un projet d'investissement pour l'élimination totale de l'utilisation du bromure de méthyle dans la fumigation du sol. Le Comité exécutif avait décidé d'approuver le projet au coût total de 3 063 000 \$US (excluant les coûts d'appui d'agence), conformément aux conditions stipulées dans l'Accord entre le Gouvernement de la Jordanie et le Comité exécutif (décision 29/34), pour l'élimination définitive du bromure de méthyle avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

31. A ses 48<sup>e</sup> et 50<sup>e</sup> réunions, le Comité exécutif a examiné les rapports périodiques sur la mise en oeuvre du projet pour l'élimination du bromure de méthyle pour la Jordanie.

### *Rapport périodique*

32. Depuis l'approbation du projet pour l'élimination du bromure de méthyle, des technologies de remplacement viables du bromure de méthyle ont été introduites comme substituts à cette substance utilisée pour la fumigation du sol, à travers 535 démonstrations sur le terrain, 285 activités de proximité, et avec la participation de 7 000 agriculteurs. En outre, dix pépinières ont été mises en place pour la production de semences greffées. A ce jour, le nombre d'utilisateurs du bromure de méthyle, la seule Vallée de la Jordanie en comptait au moins 557 au début du projet, est passé à 94 dans l'ensemble du pays. Un site web a été créé pour le Centre national jordanien pour la recherche agricole et le transfert de technologie.

### *Autres activités à entreprendre*

33. Les autres activités visant à éliminer le bromure de méthyle et assurer la durabilité à long terme de cette élimination incluent six activités de démonstration supplémentaires, des activités de proximité, de nouvelles activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, des visites sur le terrain, et des voyages d'études pour les agriculteurs et le personnel technique, pour favoriser les échanges d'informations et d'expériences nécessaires à la durabilité du projet; l'amélioration des techniques de stockage des dattes en faisant appel aux experts nationaux pour organiser des ateliers régionaux. La mise en oeuvre de ces activités permettra l'élimination définitive du bromure de méthyle avant la fin de 2014.

### Observations du Secrétariat

34. La consommation du bromure de méthyle pour 2007 rapportée par le gouvernement de la Jordanie en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, soit 39 tonnes PAO, était déjà de 102 tonnes inférieure à la consommation de 141 tonnes autorisée pour l'année en question, et de 1,5 tonnes PAO inférieure au niveau de consommation maximum admissible de 40,5 tonnes PAO établi dans l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif. En outre, la consommation de 2008 estimée à 27 tonnes PAO de bromure de méthyle, correspondait au niveau de consommation stipulé dans l'accord pour cette année là.

35. En réponse aux questions sur les technologies de remplacement qui ont été introduites en Jordanie, le gouvernement de l'Allemagne a indiqué que la plupart des technologies de remplacement viables et durables sont basées sur la solarisation et la bio-fumigation dans la production de la tomate et du concombre, notamment dans le domaine de l'agriculture protégée. Les semences greffées constituent l'alternative la plus viable pour la production en plein champ de la pastèque. Les autres technologies de

remplacement telles que la culture sans sol et le semis direct sont considérées techniquement viables, mais leur distribution est limitée en raison de leurs coûts.

#### *Décaissement des tranches du financement*

36. Le gouvernement de l'Allemagne demande le décaissement de la quatrième (et dernière) tranche du projet (499 930 \$US). Le Secrétariat prend note que, conformément à l'accord avec le Comité exécutif, une tranche de financement ne peut être décaissée que lorsqu'il a été démontré que les objectifs pertinents d'élimination du bromure de méthyle ont été atteints (par exemple, 27 tonnes PAO pour 2008). A cet égard, deux rapports de vérification soumis par un auditeur indépendant ont confirmé que les niveaux de consommation du bromure de méthyle pour 2007 et 2008, soit 39 et 27 tonnes PAO respectivement, étaient plus bas ou correspondaient à ceux stipulés dans l'accord.

#### Recommandation du Secrétariat

37. Le Comité exécutif pourrait:

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination définitive de l'utilisation du bromure de méthyle en Jordanie;
- b) Autoriser, pour le gouvernement de l'Allemagne, le décaissement de 499 930 \$US au titre de la quatrième tranche du projet;
- c) Demander en outre au gouvernement de l'Allemagne de poursuivre la surveillance de l'élimination du bromure de méthyle en Jordanie et de faire régulièrement rapport au Comité exécutif.

#### **République populaire démocratique de Corée : Plan pour l'élimination définitive du tétrachlorure de carbone (rapport périodique)**

38. Au cours de sa 55<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a débattu du rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, en République populaire démocratique de Corée (RPDC), de l'élimination du tétrachlorure de carbone au 2.8 Vinalon Factory Complex et au Sinuji Chemical Fibre Complex. Dans sa décision 55/12 y afférente, le Comité exécutif a pris note du fait que des pièces d'équipement requises pour la reconversion avaient été achetées mais étaient jugées faire partie des restrictions pour double usage de la Convention internationale sur les armes chimiques, à laquelle la RPDC n'avait pas encore souscrit. Cela étant, le Comité exécutif a demandé à l'ONUDI d'entreprendre un certain nombre d'activités. Les paragraphes suivants présentent les progrès accomplis dans chaque activité.

39. Le Comité exécutif a demandé à l'ONUDI de vendre ces pièces d'équipement et d'en faire rapport au Comité exécutif lors de la présentation d'un rapport financier de tous les décaissements effectués jusqu'à ce moment, y compris les coûts du stockage. L'ONUDI a fait savoir au Secrétariat qu'un acheteur a été choisi à travers le processus d'appel d'offres publiques au début de février 2009. L'acheteur qui se trouve en Égypte a fait une offre de 50 000 \$US pour l'équipement, et s'engage à payer les frais de transport. Le coût initial de l'équipement était de 400 000 \$US. L'ONUDI a saisi le Secrétariat pour savoir s'il fallait procéder à la vente de l'équipement. Étant donné les circonstances, le Secrétariat pense que fait que l'ONUDI ait réussi à trouver un acheteur constitue un point positif pour un équipement de transformation chimique conçu pour un but précis et de qualité moyenne, dont l'utilisation en dehors de son application très spécifique est limitée.



40. Le Comité exécutif a également demandé à l'ONUDI de poursuivre la mise en oeuvre de tous les autres éléments du plan d'élimination finale du tétrachlorure de carbone sans utiliser aucun des fonds restants associés aux activités d'élimination du tétrachlorure de carbone au 2.8 Vinalon Factory Complex et au Sinuiju Chemical Fibre Complex. L'ONUDI a soumis au Secrétariat un rapport périodique contenant des informations sur les autres activités prévues en vertu du plan, notamment : un atelier, un voyage d'étude et la gestion du plan seront mis en œuvre d'ici la fin d'avril 2009.

41. Le Comité exécutif a en outre demandé au Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement de la République populaire démocratique de Corée pour l'informer de l'annulation possible du plan d'élimination finale du tétrachlorure de carbone si toutes les activités proposées dans le plan ou dans les programmes de travail annuels approuvés, y compris celles associées au Complexe 2.8 Vinalon Factory et au Complexe Sinuiji Chemical Fibre ne sont pas achevées d'ici le 30 avril 2009. Le Secrétariat a informé le gouvernement de la République populaire démocratique de Corée en conséquence par une correspondance en date du 11 août 2008.

42. Le Comité exécutif a laissé ouvert la possibilité que dans le cas où la République populaire démocratique ne serait pas en mesure d'achever la reconversion dans les Complexes 2.8 Vinalon Factory et Sinuiji Chemical Fibre, le pays pourrait présenter de nouveau une demande de financement au plus tard à la 59<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif pour la reconversion de ces deux entreprises, si une solution de remplacement s'avérait possible sur le plan technologique et viable sur le plan économique, étant entendu que dans tous les cas, le pays respecterait le calendrier d'élimination du tétrachlorure de carbone du Protocole de Montréal.

43. A ce jour, le Secrétariat n'a reçu aucune demande de ce genre, et aucun projet sur le tétrachlorure de carbone n'est envisagé dans le plan d'activités de l'ONUDI pour 2009 en République populaire démocratique de Corée. Le Secrétariat a informé l'ONUDI qu'il apparaît que d'un point de vue technique, la réalisation d'une telle approche de conversion pourrait comporter d'énormes difficultés. L'intention de la disposition de double-utilisation semble découler du fait que la livraison d'un équipement de transformation capable de traiter les composantes chlorées est en train d'être bannie. La caractéristique spécifique des produits manufacturés dans les deux complexes chimiques est le fait qu'ils contiennent du chlore, ce qui y nécessite donc l'utilisation des composés chlorés.

#### Recommandation du Secrétariat

44. Le Comité exécutif pourrait:

- a) Prendre note du rapport périodique soumis par l'ONUDI; et
- b) Demander à l'ONUDI de présenter, à la 58<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif, un rapport financier sur tous les décaissements effectués à ce jour, y compris les coûts de stockage.

#### **Trinidad et Tobago : Plan de gestion de l'élimination définitive des CFC (rapport de vérification PNUD)**

##### *Contexte*

45. Au nom du gouvernement de Trinidad et Tobago, le PNUD, en tant qu'Agence d'exécution principale, a soumis une vérification de la consommation des CFC dans le pays en 2007. La décision 45/54 d) demande la vérification annuelle d'un échantillon sélectionné au hasard de plan de gestion de l'élimination finale en cours de mise en œuvre. Trinidad et Tobago a été sélectionné pour cette vérification à la 51<sup>e</sup> réunion, et un montant de 20 000 \$US a été ajouté au programme de travail du PNUD

de l'année en question. Le PGEF pour Trinidad et Tobago a été approuvé par le Comité exécutif à sa 40<sup>e</sup> réunion, pour l'élimination définitive de la consommation des CFC avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Un financement total de 460 000 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 34 500 \$US pour le PNUD a été approuvé en principe par le Comité exécutif (décision 40/55), et décaissé en deux tranches aux 40<sup>e</sup> et 49<sup>e</sup> réunions.

#### *Rapport de vérification*

46. La vérification incluait l'examen : des politiques et réglementations sur les SAO; des statistiques officielles sur les importations et les exportations, en comparant les données fournies par les services des douanes et les quantités correspondant aux quotas attribués, par rapport aux quotas effectivement appliqués; le total des ventes et des utilisations des CFC en 2007; les activités d'assistance technique au niveau des bénéficiaires en 2007; l'état et l'utilisation de l'équipement de récupération et de recyclage distribué aux ateliers bénéficiaires. La vérification conclut que depuis 2007, il n'y a eu aucune consommation de CFC dans le pays. La durabilité des progrès accomplis en vertu du PGEF est assurée grâce notamment à l'existence d'un cadre juridique pour les importations des SAO et les équipements à base de SAO; le système de permis pour l'importation des SAO; la rareté accrue des CFC sur le marché local et international, et le prix exorbitant de tout stock résiduel; l'engagement de toutes les parties prenantes aux objectifs du Protocole de Montréal; une surveillance et des campagnes de sensibilisation continues menées par le Bureau national de l'ozone.

47. Le rapport mentionne également qu'il pourrait encore y avoir un nombre important d'équipements de réfrigération commerciale à base de CFC en exploitation dans le pays. Le secteur formel de la réfrigération s'est dit préoccupé par l'impact du secteur informel, et a suggéré que le gouvernement fournisse une formation supplémentaire à ce secteur.

#### Observations du Secrétariat

48. Le gouvernement de Trinidad et Tobago a rapporté en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, une consommation zéro de CFC pour 2007. Le PNUE a souligné que le niveau estimé de consommation de CFC pour 2008 est également de zéro, et s'est dit persuadé que ce niveau serait maintenu en 2009.

49. Le Secrétariat et le PNUD ont examiné certaines des suggestions de l'auditeur sur l'amélioration des systèmes et/ou mécanismes en place relatifs aux SAO à Trinidad et Tobago. Ces suggestions portent notamment sur le nombre important d'équipements de réfrigération commerciale à base de CFC encore en exploitation, la formation des techniciens du secteur informel, les améliorations au cadre juridique telles que la consultation régulière des données douanières par le Bureau national de l'ozone, l'utilisation des détecteurs des SAO et la poursuite de la surveillance du marché, afin d'éviter les importations frauduleuses. Le PNUD a indiqué qu'il a été demandé aux propriétaires d'équipements de réfrigération commerciale à base de CFC encore en exploitation de procéder à la conversion de leurs appareils, étant donné notamment la rareté du CFC-12 sur le marché. Par ailleurs, l'Association de la réfrigération industrielle et le Bureau national de l'ozone suivent également ce problème. En outre, le Bureau national de l'ozone cherche les moyens d'amener les techniciens du secteur informel à suivre une formation. Il y a eu récemment une décision gouvernementale en date du 22 janvier 2009 demandant entre autres, la fourniture des données douanières sur une base trimestrielle, l'extension de la surveillance des SAO aux ports et la modification de la liste des produits indésirables pour inclure les HCFC.

50. En conclusion, le rapport a recommandé que le groupe des institutions qui étaient impliquées dans la mise en oeuvre du PGEF soit engagé dans toute initiative relative au PGEH, afin de maintenir le

niveau de détection et d'engagement aux objectifs du Protocole de Montréal. Le PNUD a souligné que toutes les institutions ont montré de l'intérêt pour le PGEH et sont disposées à venir en aide.

Recommandation du Secrétariat

51. Le Comité exécutif pourrait prendre note des résultats positifs de la vérification du respect par Trinidad et Tobago de ses obligations à éliminer la consommation de CFC dans le cadre du plan de gestion de l'élimination finale en 2007.

-----



**Annexe I**